



Fonds européen pour les réfugiés

LES PETITS DEJEUNERS DE FRANCE TERRE D'ASILE

La demande d'asile des mineurs isolés étrangers

Pascal Roig

Adjoint au chef de la division Afrique, Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)

Aurélien Favrais

Intervenant juridique au Service d'accueil des mineurs isolés étrangers (Aftam, Rennes)

Marine Carlier

Chargée de mission à la Direction de la protection des mineurs isolés étrangers
de France terre d'asile

Rencontre animée par **Pierre Henry**, directeur général, et **Claude Roméo**, directeur de la
protection des mineurs isolés étrangers de France terre d'asile

**Mardi 13 décembre 2011
de 8h30 à 10h**

Permanence d'accueil et d'orientation
des mineurs isolés étrangers
127, boulevard de la Villette
75010 Paris (Métro Jaurès, lignes 5 – 2 – 7bis)

Inscription obligatoire avant le 6 décembre:
01 53 04 40 90 – observatoire1@france-terre-asile.org

Comme toute personne étrangère sur le territoire français, un mineur isolé étranger peut demander l'asile en France s'il craint des persécutions ou des traitements inhumains ou dégradants dans son pays. Tous les mineurs isolés étrangers n'entrent certes pas dans le cadre, relativement strict, de cette protection internationale. Mais, eu égard aux violences que beaucoup ont vécues, et aux pays dont ils sont originaires, le nombre de demandes d'asile formulées par des mineurs isolés étrangers en 2010 semble particulièrement faible : 610 pour l'ensemble de la France, dont seulement 28 à Paris. Ce constat peut-il être expliqué par des obstacles dans l'accès à la demande d'asile, par les difficultés réelles que comporte cette procédure, par le manque d'outils dont disposent les professionnels pour cette démarche particulière ? Un groupe de travail piloté par France terre d'asile s'est réuni en 2011 pour établir un diagnostic commun.

A la suite de ces rencontres, ce petit-déjeuner vise à élargir le débat à l'ensemble des professionnels concernés par l'accompagnement des mineurs isolés étrangers et la recherche de solutions durables pour ces jeunes. Comment évaluer la pertinence d'une orientation vers la demande d'asile ? Comment accompagner un mineur isolé étranger au cours de cette démarche ? Cette rencontre vise à rappeler les enjeux et les spécificités de la procédure d'asile pour les mineurs, à faire le point sur les réticences et les difficultés identifiées, mais aussi à échanger sur les pratiques d'accompagnement pour améliorer l'accès au droit d'asile de ces jeunes migrants.

Un état des lieux des questionnements des professionnels sur ce sujet sera proposé par **Marine Carlier**, qui a animé le groupe de travail sur la demande d'asile des mineurs isolés étrangers au premier semestre 2011, avec une restitution des principales conclusions du groupe. Le traitement des demandes d'asile des mineurs isolés étrangers sera abordé de manière concrète par **Pascal Roig**, adjoint du chef de la Division Afrique à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Une expérience d'orientation et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers vers la demande d'asile sera enfin présentée par un intervenant juridique spécialisé, **Aurélien Favrais**, qui exerce à Rennes dans un service dédié à l'accompagnement des mineurs isolés étrangers. Les trois interventions seront suivies d'un échange.